



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 novembre 2012
Français
Original : anglais

Premier rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2061 (2012)

I. Introduction

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 2061 (2012), le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'accomplissement de toutes les tâches dont elle est chargée. Le présent rapport est le premier établi en application de cette résolution. Il fait le point sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis la publication de mon dernier rapport (S/2012/535), daté du 11 juillet 2012, et rend compte de l'évolution politique du pays et des principaux événements de portée régionale ou internationale, ainsi que des questions opérationnelles et des problèmes de sécurité qui concernent l'Iraq.

II. Synthèse des principaux événements politiques concernant l'Iraq

A. Évolution de la situation interne

2. Au cours de la période considérée, les principales formations politiques ont poursuivi leurs consultations en vue de sortir de l'impasse politique persistante en Iraq. Plusieurs initiatives ont été menées à cette fin mais aucune n'a donné de résultat concret. L'Alliance nationale et son dirigeant, Ibrahim al-Jaafari, se sont entretenus avec toutes les formations politiques dans le but de réunir les parties intéressées et de régler les questions en suspens au moyen d'un programme de réformes, dont la teneur n'a pas été rendue publique et n'aurait pas non plus été communiquée par écrit aux autres formations politiques. Malgré la tenue de consultations approfondies, cette initiative ne bénéficie pas pour l'instant d'un soutien important parmi les formations parlementaires.

3. Le 7 août, le Vice-Premier Ministre, Saleh al-Mutlaq, a recommencé à participer aux réunions du Conseil, marquant ainsi la fin d'un différend politique qui avait débuté en décembre 2011. Le Ministre des communications, Mohammed Allawi, a cependant démissionné le 27 août, invoquant de prétendues ingérences politiques dans son ministère. Le Ministre d'État aux affaires provinciales, Turhan al-Mufti, occupe à titre provisoire ses fonctions. En outre, les Ministres de la



défense et de l'intérieur n'ont toujours pas été nommés, malgré les débats menés sur la question depuis décembre 2010.

4. Le 8 août, le Président du Conseil des représentants, Oussama al-Nujaifi, a déclaré que les efforts déployés pour mener une enquête parlementaire sur le Premier Ministre, Nouri al-Maliki, étaient au point mort, du fait de la réforme en cours. Le 15 septembre, le Premier Ministre a pris la parole devant le Conseil des représentants et a vivement prié ce dernier d'approuver un projet de loi qui autoriserait le Gouvernement iraquien à allouer 37 milliards de dollars à des projets d'infrastructure.

5. Des consultations politiques approfondies ont repris une fois le ramadan achevé. Le 26 août, le Premier Ministre et le Président du Conseil des représentants sont convenus des cinq objectifs suivants : mener à terme plus rapidement divers travaux législatifs, y compris l'adoption de la loi sur le pétrole et le gaz; parvenir à une conception commune des relations extérieures de l'Iraq; se référer à la Constitution pour régler les différends; nommer dans les plus brefs délais les responsables des ministères de la sécurité; et appuyer le programme de réforme proposé.

6. Les consultations entre dirigeants politiques se sont de nouveau intensifiées depuis le retour le 17 septembre du Président, Jalal Talabani, qui s'était rendu à l'étranger pour y recevoir des soins de santé. Il s'est entretenu à plusieurs reprises avec le Président de la région du Kurdistan, Massoud Barzani, le Premier Ministre et le Président du Conseil des représentants. Ces efforts n'ont cependant pas abouti pour l'instant.

7. Au cours de la période à l'examen, le Conseil des représentants a prorogé à trois reprises le mandat du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, qui avait pris fin le 28 avril. Le 13 septembre, le Conseil des représentants s'est prononcé en faveur du maintien à neuf du nombre de Commissaires. Il a approuvé la nomination des huit premiers candidats le 17 septembre et celle de la dernière candidate, la seule femme, le 27 septembre.

8. Le 17 juillet, le Conseil des représentants a établi une commission conjointe sur la tenue d'élections dans le gouvernorat de Kirkouk, composée de six parlementaires : trois membres de la Commission juridique et trois membres de la Commission des régions et des gouvernorats. Cette commission conjointe a tenu quatre sessions extraordinaires avec le Président du Conseil des représentants, les 15 et 25 septembre ainsi que les 1^{er} et 10 octobre. Le Président s'est également rendu à Kirkouk le 24 septembre, où il a souligné qu'il importait d'organiser les élections du gouvernorat qui avaient été différées.

9. Le 9 septembre, l'un des Vice-Présidents irakiens, Tariq al-Hashimi, qui se trouve en Turquie depuis avril, a été condamné à mort par contumace pour faits de terrorisme. Le même jour, le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan, a déclaré qu'il ne serait pas remis aux autorités irakiennes. Le 10 septembre, le Vice-Président s'est insurgé contre le verdict prononcé à son encontre, inspiré selon lui par des raisons politiques. Le 1^{er} novembre, il a été condamné à mort une deuxième fois par un tribunal iraquien, après avoir été reconnu coupable de participation à une tentative d'assassinat d'un fonctionnaire du Ministère de l'intérieur.

10. Le 16 octobre, la Cour de cassation a jugé fondé l'appel interjeté par les trois Commissaires sortants de la Haute Commission électorale indépendante, y compris

le Président, et a ainsi annulé une décision de justice du 28 août qui les condamnait à une peine d'un an de prison avec sursis et à l'interdiction d'exercer toute fonction publique à l'avenir pour implication dans une affaire de corruption. Le 16 octobre, la Commission de l'intégrité a annoncé qu'une enquête avait été ouverte sur des activités présumées de spéculation illicite relative à la monnaie iraquienne, y compris la manipulation de la valeur de cette monnaie par rapport au dollar des États-Unis au moyen d'informations privilégiées. Le 18 octobre, le porte-parole du Conseil judiciaire suprême a annoncé que des mandats d'arrêt avaient été délivrés à l'encontre du Gouverneur de la Banque centrale iraquienne, Sinan al-Shabibi, et de 15 autres membres du personnel de la banque. Aucun motif d'inculpation n'a été précisé à ce jour.

11. Les relations entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan restent marquées par divers points de désaccord. Le 15 août, le bureau du Gouvernement régional du Kurdistan à Bagdad, qui avait été établi en juillet 2006, a été fermé à la demande du cabinet du Premier Ministre car il ne disposait pas d'un permis adéquat. Auparavant, le 27 juillet, l'armée iraquienne a déployé ses 37^e et 38^e régiments au point de passage de Faysh Khabur afin de renforcer la surveillance de la frontière avec la République arabe syrienne. Cette décision a conduit à un face-à-face avec la 8^e brigade de Peshmerga, le Gouvernement régional du Kurdistan estimant que le Gouvernement iraquien ne l'avait pas prévenu de ses projets de déploiement, au mépris d'un accord conclu en 2008. Le 4 août, les deux parties ont signé un accord en sept points prévoyant le retrait des forces additionnelles déployées à Faysh Khabur après le 27 juillet. Elles ont cependant toutes les deux maintenu à ce jour leurs positions respectives.

12. En outre, le 8 septembre, tous les partis politiques kurdes ont, sous la direction du Président du Gouvernement régional du Kurdistan, exprimé leur opposition à la décision du Gouvernement national d'établir le Commandement des opérations du Tigre, qui réunirait les forces de sécurité existantes des gouvernorats de Kirkouk et de Diyala. Auparavant, le 6 septembre, le Conseil du gouvernorat de Kirkouk avait prié le Gouvernement iraquien de revenir sur cette décision. Par ailleurs, le Parti démocratique kurde (PDK) et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) ont affirmé que l'armée iraquienne avait introduit des troupes et des armes lourdes au Kirkouk à la mi-octobre, allégation démentie par le Gouvernement iraquien.

13. Cependant, le 2 août, le Gouvernement régional du Kurdistan a annoncé la reprise des exportations pétrolières, interrompues depuis avril, et a donné au Gouvernement national un délai d'un mois pour s'acquitter des redevances dues aux compagnies pétrolières internationales opérant dans la région du Kurdistan, avant que les exportations ne soient de nouveau suspendues le 31 août. Le 1^{er} septembre, il a reporté l'échéance fixée avant de suspendre de nouveau les exportations pétrolières jusqu'au 15 septembre. Le 12 septembre, le Conseil des représentants a établi une commission chargée d'accélérer l'adoption de la loi relative au pétrole et au gaz, qui avait été différée. Cette commission est composée de représentants des principales formations parlementaires, de membres de la commission juridique et de la commission du pétrole et de l'énergie du Conseil et de représentants de la présidence du Conseil. Le 13 septembre, le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan sont également parvenus à un accord, aux termes duquel ce dernier accroîtrait les exportations pétrolières jusqu'à ce qu'elles atteignent 200 000 barils par jour, en échange de quoi le Gouvernement iraquien

verserait environ 850 millions de dollars aux compagnies pétrolières internationales. Un premier versement d'environ 530 millions de dollars a été effectué le 8 octobre.

14. Le 1^{er} septembre, la présidence du Conseil des représentants a décidé de réduire de 34 à 17 le nombre de membres siégeant à la commission parlementaire sur l'article 140 de la Constitution, afin d'en améliorer le fonctionnement. Les membres arabes des gouvernorats de Kirkouk et de Ninewa se sont déclarés opposés à cette restructuration. Le 14 octobre, la commission juridique du Conseil des représentants a, dans une décision apparentée, approuvé un projet de loi sur la nouvelle démarcation des frontières administratives modifiées entre 1968 et 2003. Ce projet avait été présenté par le Président iraquien en octobre 2011. L'Alliance du Kurdistan s'est félicitée de cette décision mais Al-Iraqiya et des chefs tribaux sunnites du gouvernorat d'Anbar ont déclaré craindre que cela n'entraîne de nouvelles complications.

15. Du 20 au 23 octobre, une délégation gouvernementale dirigée par le Vice-Premier Ministre du Gouvernement régional du Kurdistan, Imad Ahmed, et une délégation politique dirigée par le Secrétaire général adjoint de l'Union Patriotique du Kurdistan, Barham Saleh, se sont rendues à Bagdad pour tenir des consultations avec de hauts dirigeants du Gouvernement et des partenaires politiques sur les questions à régler entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan, ce qui constitue une évolution positive. Les parties sont convenues de poursuivre prochainement leurs consultations.

B. Principaux événements de portée régionale ou internationale

16. L'intensification du conflit en République arabe syrienne continue d'avoir de graves répercussions en Iraq sur les plans humanitaire et politique ainsi qu'en matière de sécurité. Le 18 juillet, à la suite du bombardement à Damas de bâtiments appartenant au Gouvernement syrien, le Gouvernement iraquien a exhorté les citoyens irakiens qui se trouvaient sur place à revenir en Iraq et, le 19 juillet, un comité interministériel de haut niveau a été constitué pour aider les dizaines de milliers d'Iraquiens rentrés en Iraq par voie terrestre ou aérienne. Par divers moyens diplomatiques, le Gouvernement iraquien a exprimé son opposition à toute nouvelle militarisation du conflit et a continué à œuvrer activement en faveur de l'obtention d'un règlement politique. Il a exprimé son soutien sans réserve aux efforts du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, Lakhdar Brahimi. Le 15 octobre, M. Brahimi s'est rendu en Iraq, où il s'est entretenu avec le Président, le Premier Ministre, et le Ministre des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, qui ont de nouveau exprimé leur soutien au règlement pacifique du conflit en Syrie.

17. Le 11 juillet, le Président du Gouvernement régional du Kurdistan s'est entretenu avec des membres du Conseil national du Kurdistan (une formation politique kurde composée de 14 partis politiques kurdes de la République arabe syrienne), du Conseil populaire du Kurdistan occidental (dirigé par le Parti de l'Union démocratique de la République arabe syrienne) et d'une plus petite faction politique composée d'éléments arabes syriens, pour examiner la situation dans le nord de la République arabe syrienne. Ces groupes ont alors formé le Conseil kurde suprême en vue d'adopter une position commune. Le 3 septembre, une réunion similaire a eu lieu à Erbil en présence du Président du Gouvernement régional du

Kurdistan pour réaffirmer l'accord concernant l'administration des régions kurdes du nord de la République arabe syrienne, qui sont dans les faits sous contrôle kurde depuis juillet.

18. Malgré leur amélioration notable au début de l'année 2012, les relations bilatérales entre l'Iraq et le Koweït continuent de se caractériser par une méfiance réciproque. Cela a été le cas pendant la période à l'examen, car aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne les obligations dont l'Iraq doit encore s'acquitter à l'égard du Koweït en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et le règlement de plusieurs questions bilatérales. Le 27 septembre, en marge du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, la délégation iraquienne, dirigée par l'un des Vice-Présidents, Khudayr al-Khuzai, s'est entretenue avec la délégation koweïtienne dirigée par le Premier Ministre, le cheikh Jaber Al-Mubarak Al-Hamad Al-Sabah, pour examiner des questions bilatérales ainsi que les dernières obligations concernant le Koweït dont l'Iraq doit s'acquitter. Le 29 septembre, une réunion de suivi a eu lieu entre le Ministre des affaires étrangères iraquien et le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères koweïtien. Des progrès ont été réalisés le 23 octobre quand l'Émir du Koweït a publié un décret dans lequel il approuvait l'accord conclu le 18 juillet par les Gouvernements iraquien et koweïtien sur la question d'Iraqi Airways, ouvrant ainsi la voie au règlement final des poursuites judiciaires koweïtiennes contre Iraqi Airways.

19. Ainsi que l'avaient demandé le Gouvernement iraquien et le Gouvernement koweïtien, l'ONU a achevé, le 1^{er} octobre, la procédure de passation des marchés du projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, en application de la résolution 833 (1993) du Conseil de sécurité. L'équipe technique du projet a été déployée au Koweït en octobre afin de se préparer à entamer, le 31 octobre, le travail d'entretien, ainsi que l'avaient demandé les parties. Le Gouvernement iraquien n'a pas encore retiré les obstacles se trouvant entre les bornes frontalières, contrairement à un accord précédemment conclu dans ce sens avec le Gouvernement koweïtien. Il n'a pas non plus à ce jour répondu à la proposition de l'ONU portant sur le transfert des fonds destinés à indemniser des particuliers irakiens en application de la résolution 899 (1994) du Conseil de sécurité.

20. Pendant la période à l'examen, mon Coordonnateur de haut niveau chargé du rapatriement ou du retour de tous les Koweïtiens et ressortissants d'États tiers portés disparus ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles et de la restitution de tous les biens koweïtiens disparus, Gennady Tarasov, a poursuivi ses activités conformément au mandat qui lui avait été confié en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité. Du 18 au 21 septembre, il s'est rendu au Koweït pour s'entretenir avec les autorités iraquiennes et koweïtiennes, ainsi qu'avec d'autres parties concernées. Sa visite a coïncidé avec la soixante-seizième session de la Sous-Commission technique de la Commission tripartite.

21. Le 10 octobre, le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées de l'Iraq avec l'Agence internationale de l'énergie atomique est entré en vigueur, en application de la résolution 1957 (2010) du Conseil de sécurité.

22. Le 2 août, le Ministre des affaires étrangères turc, Ahmet Davutoğlu, s'est entretenu à Erbil avec le Président du Gouvernement régional du Kurdistan de la sécurité dans la région dans le contexte du conflit en République arabe syrienne. Le

lendemain, il s'est rendu à Kirkouk, où il a rencontré des dirigeants locaux. Le Gouvernement iraquien a condamné cette visite à Kirkouk, soulignant qu'elle n'avait pas été organisée avec le concours des autorités iraquiennes compétentes.

23. Au cours de la période à l'examen, les forces armées turques ont intensifié leurs opérations militaires dans la région du Kurdistan iraquien, notamment des bombardements aériens et des tirs d'obus d'artillerie contre le Parti des travailleurs du Kurdistan, en représailles contre les activités terroristes transfrontalières de ce dernier. Le 11 octobre, le Parlement turc a approuvé une motion présentée avec le soutien du Gouvernement visant à prolonger d'un an l'autorisation accordée aux forces armées turques d'effectuer par voie aérienne ou terrestre des incursions dans le nord de l'Iraq pour y rechercher des éléments du Parti des travailleurs du Kurdistan. Le Gouvernement iraquien avait auparavant critiqué cette motion, estimant qu'il s'agissait d'une atteinte à la souveraineté iraquienne, et a averti le Gouvernement turc qu'il pourrait fermer les bases d'opérations avancées turques situées en Iraq.

III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

24. Pendant la période à l'examen, la Mission a poursuivi sa collaboration étroite avec les formations parlementaires afin de les encourager à achever la sélection des membres du nouveau Conseil des Commissaires de la Haute Commission électorale indépendante. Les négociations ont principalement porté sur la taille et la composition du Conseil. La MANUI a organisé des réunions multipartites avec des représentants des formations parlementaires les 17, 26 et 29 juillet. Mon Représentant spécial, Martin Kobler, a également tenu des réunions multipartites avec le Conseil des représentants les 30 juillet et 1^{er} août pour inviter les dirigeants à parvenir à un accord. Il a aussi joué un rôle actif d'intermédiaire lors de réunions avec le Président du Conseil des représentants les 28 juillet et 5 août, le Vice-Président du Conseil, Qusay al-Suhail, le 1^{er} août, le dirigeant de l'Alliance nationale les 1^{er} et 7 août et des groupes de travail représentant des minorités le 28 juillet. Il a tout au long de ces travaux demandé aux parties de veiller à ce que les femmes soient représentées au sein du nouveau Conseil.

25. En ce qui concerne les élections différées du Conseil du gouvernorat de Kirkouk, la MANUI a intensifié son action auprès des membres concernés du Conseil des représentants et du gouvernorat sur la voie à suivre. Le 20 juillet, le Président du Conseil a, dans une lettre, confirmé la participation de la MANUI, en qualité de conseiller, à la commission conjointe du Conseil établie le 17 juillet en vue d'organiser les élections. Le 1^{er} octobre, la commission conjointe a prié la MANUI de proposer un dispositif visant à sécuriser Kirkouk avant et pendant les élections.

26. Les 27 septembre et 16 octobre respectivement, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, de l'assistance électorale et de l'appui à l'élaboration de la Constitution, György Busztin, et mon Représentant spécial se sont rendus à Kirkouk, où ils se sont entretenus avec de hauts représentants du gouvernorat, notamment le Président du Conseil du gouvernorat, Hasan Turan, et le

Gouverneur, Najmeldin Karim, en vue de consulter des interlocuteurs locaux sur les élections et le rôle de la MANUI à cet égard. Les parties concernées sont convenues de la nécessité de tenir des élections mais demeurent en désaccord sur les modalités.

27. La MANUI a également continué à coopérer avec les parties intéressées en vue d'établir le Conseil de la Fédération. Le 9 octobre, le Conseil des représentants a officiellement entamé la procédure législative devant aboutir à la promulgation de la loi relative au Conseil de la Fédération, ouvrant ainsi de nouveau la voie à l'établissement officiel de cet organe. Le 17 octobre, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, de l'assistance électorale et de l'appui à l'élaboration de la Constitution s'est entretenu avec le Premier Vice-Président du Conseil des représentants et le Président de la Choura, afin de faciliter l'établissement du Conseil de la Fédération.

28. Du 21 au 26 septembre, mon Représentant spécial a, ainsi que le prévoit le mandat régional de la MANUI, tenu des consultations avec le Ministère des affaires étrangères iraquien et le Premier Ministre koweïtien en marge du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, en vue de faciliter le dialogue sur toutes les questions à régler.

29. Le 12 septembre, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques, de l'assistance électorale et de l'appui à l'élaboration de la Constitution s'est rendu à Najaf pour rencontrer des membres des autorités religieuses chiites, y compris les grands ayatollahs Muhammad Sa'id al-Tabtab'i al-Hakim, Mohammad Ishaq al-Fayyad et Bashir Husayn al-Najafi, afin de procéder à un échange de vues sur des sujets de préoccupation nationaux, régionaux ou internationaux.

30. Le 12 juillet, mon Représentant spécial s'est entretenu avec un vaste ensemble de représentantes d'organisations de la société civile traitant de questions relatives à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Se félicitant de cette initiative, les représentantes ont invité la MANUI à renforcer l'action qu'elle mène auprès des dirigeants politiques irakiens en vue d'appuyer la participation des femmes aux processus et institutions politiques. Le 9 octobre, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont également aidé le gouvernorat de Thi-Qar à observer sa première journée locale de paix sur les femmes, la paix et la sécurité, à laquelle ont participé des représentants des pouvoirs publics, de la société civile et des médias. Les participants au forum ont souligné que la pauvreté, l'analphabétisme et le chômage demeuraient les obstacles les plus importants à l'amélioration de la situation des femmes et ont formulé plusieurs recommandations, y compris le renforcement de l'application du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme.

B. Assistance électorale

31. Le nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante, dont tous les membres avaient prêté serment au 28 septembre, est le troisième depuis 2004. Il se compose de quatre Arabes chiites, deux Arabes sunnites, deux Kurdes et une Turkmène, qui est la seule femme. Parmi les commissaires figurent sept anciens administrateurs de rang intermédiaire ou supérieur de la Commission et un juge, qui est aussi membre du plus grand réseau d'observateurs électoraux de l'Iraq. Outre l'action précédemment mentionnée qu'elle mène en vue de faciliter les processus politiques, la MANUI a joué un rôle important en

conseillant les autorités irakiennes lors de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une procédure de sélection crédible et transparente, qui a débuté en 2011.

32. Au cours de la période à l'examen, des mesures ont été prises en vue d'organiser sans tarder les élections des conseils des gouvernorats. Le Conseil des représentants a approuvé des amendements à la loi électorale concernant le nombre de candidats pour chaque liste électorale, la base de données à utiliser pour établir le registre électoral et définir le nombre de sièges par district, les conditions de vote des militaires et membres des forces de sécurité et l'octroi d'un plus grand nombre de sièges aux minorités à l'échelle des gouvernorats et des districts. Le 3 septembre, à la demande de la Commission, un amendement visant à constituer le registre des électeurs a été adopté. La Commission a reçu un premier versement d'environ 8,7 millions de dollars, sur le budget électoral de 160 millions de dollars qu'elle avait demandé.

33. Le 30 octobre, le Gouvernement irakien a annoncé que les élections des conseils des gouvernorats auraient lieu le 20 avril 2013. Les travaux se poursuivent en vue de la mise à jour du registre des électeurs, qui devrait débuter en décembre 2012. Il s'agit notamment d'établir les listes préliminaires d'électeurs, de préparer le matériel destiné à l'inscription des électeurs, de définir les règles et procédures à appliquer et de recruter du personnel chargé de l'inscription. On achète également du matériel afin de moderniser l'infrastructure du centre de saisie des données et de mettre au point et de tester le logiciel de saisie des données provenant des formulaires d'inscription.

34. L'équipe électorale intégrée des Nations Unies, comprenant la MANUI, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, a continué à apporter à la Commission des conseils techniques et une assistance en matière de renforcement des capacités. Dans le cadre du projet d'appui institutionnel, financé par le Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq, le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont renforcé les capacités dont dispose la Commission dans plusieurs domaines, notamment la gestion de ses bureaux dans les gouvernorats, l'apport de formation et l'établissement de la carte des bureaux de vote et autres sites électoraux au moyen de systèmes de positionnement universel/d'information géographique.

C. Droits de l'homme : activités menées et évolution

35. Au cours de la période à l'examen, des attentats terroristes aveugles ont continué de faire un grand nombre de victimes dans l'ensemble du pays, à l'exception de la région du Kurdistan. De nombreux civils ont ainsi été tués ou blessés. Les membres des forces de sécurité ont, comme précédemment, fait l'objet de multiples assassinats ou enlèvements ou ont été tués ou blessés lors d'attentats perpétrés contre les dispositifs de sécurité. Les membres de divers groupes religieux et ethniques et de minorités, en particulier de minorités vivant dans les régions marquées par des tensions liées à des différends territoriaux ou autres de longue date, ont continué d'être pris pour cible.

36. Le 23 juillet, une vague d'attentats terroristes organisés dans l'ensemble de l'Iraq a fait plus d'une centaine de morts et au moins 300 blessés. Le 16 août, une

autre série d'attentats terroristes a tué plus de 90 personnes et en a blessé au moins 200 autres. Le 9 septembre, une série de 13 attentats a fait 77 morts et 340 blessés. Le 30 septembre, une autre série d'attentats concertés a tué au moins 33 personnes et en a blessé environ 90 autres. Le 27 octobre, une vague d'attentats perpétrés à Bagdad a fait au moins 30 morts et plus d'une centaine de blessés. Des centaines d'autres attentats meurtriers ont été commis dans l'ensemble du pays contre des civils et des membres des forces de sécurité au cours de la période à l'examen.

37. Parmi les victimes de ces attentats terroristes aveugles figuraient des enfants. À cet égard, l'équipe spéciale de pays pour la surveillance et l'information concernant les violations graves commises contre des enfants, dirigée par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la MANUI, a constaté que 34 enfants avaient été tués et 82 autres mutilés en Iraq en juillet et en août. Des attentats visant directement des établissements scolaires et des centres de soins, ainsi que des cas de recrutement présumé d'enfants par des groupes terroristes, ont également été signalés. Des relations de coopération ont été établies avec le Ministère des droits de l'homme afin que ce type de situation soit davantage signalé et vérifié. Il reste cependant au Gouvernement à mettre en place un mécanisme formel d'examen des questions relatives aux enfants touchés par les conflits armés en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité.

38. Malgré de fréquents appels à un moratoire sur l'application de la peine de mort conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le système judiciaire iraquien continue de prononcer et de faire appliquer la peine de mort en cas de crime grave. Depuis mon dernier rapport, 43 individus ont été exécutés, ce qui porte à 113 le nombre total d'exécutions pour l'année 2012, contre 67 en 2011 et 18 en 2010. Le 27 août, le Ministère de la justice a annoncé l'exécution de 21 personnes, dont trois femmes. Le 29 août, il a annoncé l'exécution de cinq personnes, dont un Syrien et un Saoudien. Les 4 et 7 octobre, il a annoncé l'exécution de respectivement 6 et 11 personnes, dont 1 Algérien. La plupart ont été condamnés à mort en vertu de l'article 4 de la loi relative à la lutte contre le terrorisme. Le 9 septembre, une personne condamnée pour viol d'enfant aurait été publiquement pendue à al-Zubair (gouvernorat de Basra) sans avoir eu la possibilité de faire appel.

39. Les meurtres dits « d'honneur » et autres formes de violence sexiste demeurent fréquents en Iraq. On dispose d'informations détaillées à ce sujet, en particulier dans la région du Kurdistan, où le Gouvernement et la société civile accomplissent des progrès réguliers en vue de sensibiliser la population à ces crimes et de poursuivre en justice leurs auteurs. On a recensé en juillet et en août, dans la région du Kurdistan, 12 cas connus de meurtre et de suicide, 66 tentatives d'auto-immolation abouties ou non, 192 cas de violence physique, 28 actes de violence sexuelle et 518 plaintes pour violence verbale ou autres formes de maltraitance. L'augmentation du nombre de cas signalés dans la région du Kurdistan pourrait s'expliquer par le fait que les femmes estiment de plus en plus qu'il est possible de dénoncer de telles violences et d'obtenir la protection nécessaire.

40. Au cours de visites régulières de lieux de détention répartis dans l'ensemble de l'Iraq, y compris dans la région du Kurdistan, la MANUI a constaté que de nombreux prévenus continuaient d'être détenus pendant longtemps avant leur jugement et qu'un grand nombre d'installations n'étaient pas conforme aux normes humanitaires de base. Des cas présumés de torture ont été de nouveau signalés à la

MANUI. Il est encourageant de noter que le 15 juillet, le Ministère de la justice a permis à la MANUI de rencontrer sans restriction, et dans des conditions de confidentialité, toutes les personnes détenues dans les locaux placés sous sa supervision et s'est engagé à examiner et mettre en œuvre les recommandations formulées au terme des visites de suivi effectuées par la Mission dans les lieux de détention qu'il administrait. La MANUI cherche actuellement à conclure des accords similaires qui lui permettraient d'accéder aux centres de détention dépendant des Ministères du travail et des affaires sociales, de la défense et de l'intérieur.

41. Des violations des droits des travailleurs migrants étrangers ont continué d'être commises dans tout l'Iraq. Du fait de leur méconnaissance des normes juridiques et de l'indifférence de leurs employeurs, il arrive souvent que ces travailleurs aient maille à partir avec la justice en raison de l'irrégularité de leur statut, ce qui les conduit parfois à être détenus et condamnés à de longues peines de prison.

42. En août, le Conseil des représentants a différé son vote sur le projet de loi relatif à la Cour suprême fédérale. Plusieurs parties se sont élevées contre une disposition du projet qui aurait conféré aux spécialistes de l'étude de l'Islam (soit 4 des 17 membres de la Cour) un droit de veto sur tout projet de loi contraire au droit islamique. Ce projet de disposition a en particulier suscité l'inquiétude des minorités iraqiennes non musulmanes. L'adoption d'une loi d'amnistie générale s'appliquant à des personnes condamnées pour divers faits criminels commis depuis 2003 a été différée, les partis politiques étant en désaccord sur le champ d'application de la loi, notamment en ce qui concerne les condamnations prononcées en vertu de la loi relative à la lutte contre le terrorisme.

43. Du 8 au 15 septembre, la MANUI, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD ont animé un atelier organisé au Maroc à l'intention des Commissaires de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme qui avaient été nommés par le Conseil des représentants en avril. Cet atelier a permis aux Commissaires de tirer parti de l'expérience d'autres institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'élaborer un projet de règlement pour la conduite à venir des activités dont la Commission a été chargée. Les Commissaires ont défini d'un commun accord, grâce à cet atelier, la structure, l'avenir et l'énoncé de mission de la Commission

44. Le 19 septembre, la Cour suprême fédérale s'est prononcée en faveur de la requête de trois organisations de femmes qui visait à porter de quatre à cinq le nombre de femmes commissaires. La loi de 2008 portant création de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme stipule qu'un tiers des Commissaires doivent être de sexe féminin. Le 4 octobre, mon Représentant spécial a rencontré le Président du Conseil des représentants pour préconiser l'application rapide de la décision de la Cour et inviter le Conseil des Commissaires à sélectionner le Président et le Vice-Président de la Commission, ainsi que l'exige la loi portant création de la Commission.

45. Le 14 juillet, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la MANUI ont, avec le concours de représentants des organisations de la société civile, de professionnels des médias, d'universitaires, de fonctionnaires du Ministère des droits de l'homme, ainsi que de représentants du gouvernement régional et de membres du Conseil des représentants, officiellement

créé la Fédération des défenseurs des droits de l'homme, qui a pour principal objectif d'observer le respect des droits de l'homme en Iraq. L'UNESCO a continué à apporter son appui à la Fédération.

Camp Nouvel Iraq (anciennement camp Ashraf)

46. Au cours de la période à l'examen, la MANUI a facilité d'intensives négociations portant sur la reprise des transferts de résidents du Camp Nouvel Iraq au lieu de transit temporaire que constitue le Camp Hurriya. Des transferts ont été effectués les 29 août, 16 septembre et 11 octobre, portant à 3 112 le nombre total de résidents du Camp Hurriya. En outre, 94 cargaisons de biens ont été transférées en camion du Camp Nouvel Iraq au Camp Hurriya. Il reste à transférer une centaine de résidents du Camp Nouvel Iraq avant que le site soit fermé et cédé au Gouvernement iraquien.

47. Le 11 septembre, le Gouvernement iraquien a organisé une visite du Camp Hurriya à l'intention de 20 membres des milieux diplomatiques afin de montrer que les conditions de vie du Camp étaient plus que conformes aux normes humanitaires de base. Le 28 septembre, le Département d'État des États-Unis d'Amérique a rayé Mujahedin e-Khalq et ses autres noms de la liste des organisations terroristes étrangères.

48. Parallèlement au processus de réinstallation, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait, au 18 octobre, enregistré 2 704 personnes et mené des entretiens approfondis avec 1 046 personnes. Il a été déterminé que 637 personnes avaient besoin d'une protection internationale, les dossiers des autres personnes interrogées étant en cours d'examen. Dans le même temps, le Haut-Commissariat s'efforce de trouver des solutions durables pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale, en ayant recours à la réinstallation, à la voie consulaire, à l'octroi de permis de séjour spéciaux, ainsi qu'au rapatriement volontaire en République islamique d'Iran. À ce jour, 16 résidents ont été acceptés par les consulats de la Belgique, du Danemark, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Suède et du Royaume-Uni. Quinze autres ont été autorisés à s'installer en Finlande, en Norvège et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et un a été admis en Italie pour des raisons humanitaires. Par ailleurs, 71 demandes de permis de séjour spécial ont été adressées aux États-Unis.

49. Le 2 octobre, le Haut-Commissariat a organisé à Genève une deuxième conférence sur la réinstallation avec la participation du Gouvernement iraquien et de mon Représentant spécial. Les participants ont demandé aux États Membres d'admettre des résidents ayant besoin d'une protection internationale et ont en outre déclaré souhaiter que d'autres solutions soient proposées. La conférence n'a cependant donné lieu qu'à un nombre de réponses favorables limité.

D. Aide au développement et assistance humanitaire

50. Au cours de la période à l'examen, les répercussions d'ordre humanitaire du conflit en République arabe syrienne sur l'Iraq se sont considérablement aggravées. Le 21 juillet, le Premier Ministre a demandé à bénéficier de l'appui de l'ONU pour venir en aide aux Iraquiens quittant la République arabe syrienne. Au 30 octobre, 50 409 Iraquiens étaient revenus de République arabe syrienne, dont environ 6 000 avaient été rapatriés par voie aérienne par le Gouvernement iraquien. Celui-ci aide

actuellement les Iraquiens qui sont rentrés en leur donnant environ 4 000 dollars en espèces par ménage. Sur les 4 087 ménages revenus qui ont été recensés, seuls 861 ont à ce jour reçu une assistance financière.

51. Le 23 juillet, le Gouvernement iraquien a ouvert ses frontières aux demandeurs d'asile syriens. Au 30 octobre, 45 269 Syriens étaient venus chercher refuge en Iraq, dont 36 776 dans la région du Kurdistan. Les points de passage d'al-Waleed et de Rabiaa sont restés ouverts sans restriction mais celui d'al-Qaim a été fermé du 13 août au 18 septembre. À sa réouverture, seuls 100 demandeurs d'asile syriens ont été acceptés par jour, les hommes célibataires âgés de 15 à 50 ans n'étant pas admis. Les camps de réfugiés établis à Domiz (gouvernorat de Dohuk) et à al-Qaim (gouvernorat d'Anbar) sont en service et s'agrandissent. Pour accueillir le nombre croissant de réfugiés, un nouveau camp est en cours de construction à al-Kasak (gouvernorat de Ninewa) et il est prévu d'en ouvrir un autre à al-Ubaidi (gouvernorat d'Anbar). La MANUI et le Haut-Commissariat pour les réfugiés continuent de surveiller la situation à la frontière, en particulier au point de passage d'al-Qaim. Sous la direction de ma Représentante spéciale adjointe chargée du développement et de l'assistance humanitaire, Jacqueline Badcock, l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire a continué à mettre à jour les plans d'intervention en cas d'urgence en fonction du plan d'action régional.

52. En collaboration étroite avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire et le Gouvernement iraquien, en particulier le Ministère des déplacements et des migrations et les cellules d'intervention d'urgence des gouvernorats, le Haut-Commissariat pour les réfugiés dirige l'intervention humanitaire face à l'afflux de réfugiés syriens en Iraq. Il s'agit notamment d'établir des camps, de fournir des tentes familiales de secours, légères et adaptées à l'hiver, de recenser les réfugiés et leur délivrer des documents adéquats, d'acquérir et distribuer divers articles non alimentaires et de coordonner la prestation d'autres services dans les camps. En outre, en prévision des conditions climatiques extrêmes à venir, le Haut-Commissariat prépare les camps de réfugiés à l'arrivée de l'hiver en distribuant des vêtements chauds et du kérosène, ainsi qu'en remplaçant les tentes scolaires par des salles de classe préfabriquées chauffées.

53. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a continué à coopérer étroitement avec le Gouvernement iraquien et des partenaires du domaine de la santé pour fournir des soins de santé aux réfugiés syriens. L'OMS a effectué une évaluation rapide de la situation sanitaire des réfugiés syriens, ainsi qu'une évaluation nutritionnelle et a fourni 10 000 trousseaux de soins de santé curative et 6 000 nécessaires contre le choléra pour trois mois. L'UNICEF a vacciné tous les enfants de moins de 5 ans se trouvant dans les camps de Domiz et d'al-Qaim et a formé 1 576 prestataires de santé à l'apport de soins anténatals et postnatals, ainsi que d'assistance en matière de nutrition. L'UNICEF a en outre continué à fournir des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène à plus de 4 000 réfugiés syriens des deux camps et a apporté son soutien à des campagnes de promotion de l'hygiène.

54. Les espaces adaptés aux enfants mis en place avec le soutien de l'UNICEF ont continué à offrir un appui psychosocial et des activités de loisir à des centaines d'enfants réfugiés syriens dans les gouvernorats d'Anbar et de Dohuk. En outre, l'UNICEF et le Haut-Commissariat pour les réfugiés ont établi 17 salles de classe temporaires préfabriquées dans les camps de Domiz et Al-Qaim pour garantir

l'accès des enfants réfugiés syriens à l'éducation. Des fournitures et du matériel scolaires ont également été distribués en début d'année scolaire.

55. Le 6 septembre, le Programme alimentaire mondial (PAM) a entrepris de distribuer des aliments à environ 10 000 réfugiés du camp de Domiz et aux communautés d'accueil de la région du Kurdistan. Le PAM devrait commencer la distribution alimentaire au camp d'al-Qaim en novembre. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a continué à fournir aux rapatriés iraqiens et aux réfugiés syriens des articles non alimentaires et à mener à bien des évaluations.

56. Le Haut-Commissariat pour les réfugiés a continué à apporter assistance humanitaire et protection aux Iraquiens déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou rapatriés. Pendant les huit premiers mois de l'année 2012, 173 120 personnes déplacées et 52 780 rapatriés iraqiens ont réintégré leur lieu d'origine.

57. À ce jour, 7 des 15 organismes, fonds et programmes résidents des Nations Unies ont rétabli leur présence en Iraq et 5 sont en train de le faire. L'équipe de pays des Nations Unies continue de collecter des fonds auprès de donateurs et du Gouvernement pour remédier au financement insuffisant des activités relevant des cinq domaines prioritaires du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Au 1^{er} octobre, le montant total des annonces de contribution au fonds d'affectation spéciale pour le plan-cadre pour l'Iraq s'élevait à environ 16 millions de dollars.

58. À la suite de la première proposition présentée en mai au Gouvernement par l'équipe de pays des Nations Unies sur le cofinancement des projets pour 2012, et au terme de consultations ayant permis d'examiner et de hiérarchiser ces projets, l'équipe de pays a présenté le 2 septembre une liste restreinte de 28 projets stratégiques destinés à être cofinancés au moyen des 30 millions de dollars alloués au titre des fonds affectés, sur la base du partage des coûts, aux interventions menées par les partenaires internationaux dans le domaine du développement. Le 3 septembre, il a été convenu, au cours d'une réunion de représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et du Gouvernement, coprésidée par le Président de la Commission consultative auprès du Premier Ministre et le Coordonnateur résident des Nations Unies, d'établir les documents relatifs aux 28 projets présentés.

59. Le 2 août, l'équipe de pays des Nations Unies a présenté au Gouvernement régional du Kurdistan une liste récapitulative de 30 projets d'un budget total de 38,4 millions de dollars destinés à être cofinancés. Le Gouvernement régional du Kurdistan sélectionne actuellement les programmes et projets qui seront cofinancés en 2012.

60. Au cours de la période à l'examen, l'UNICEF a apporté son appui à l'élaboration de plans directeurs de gestion intégrée des déchets solides dans les gouvernorats de Thi-Qar, Sulaymaniyah et Erbil et d'un plan directeur d'eau et d'assainissement dans le gouvernorat de Missan. En outre, la station d'épuration de Sarchinar (gouvernorat de Sulaymaniyah) a été remise en service et approvisionne maintenant en eau salubre 445 000 personnes. L'UNICEF a également installé des dispositifs de traitement de l'eau dans le gouvernorat de Muthanna, construit deux réseaux d'adduction d'eau dans le gouvernorat de Missan et apporté son soutien à la formation de 315 fonctionnaires et membres d'organisations non gouvernementales locales dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. En outre, le

projet visant à transformer des marécages en zones vertes a été achevé dans les gouvernorats de Missan et de Thi-Qar et permet à 30 000 personnes de vivre dans un cadre plus sain.

61. Le PAM a continué de combattre le chômage dans certaines des régions où les risques de violence et d'insécurité sont le plus élevés, dans le cadre d'un programme de distribution d'espèces pour la création de biens, en générant des possibilités d'emploi visant à améliorer l'accès à l'alimentation. Au cours de la période à l'examen, 71 projets d'aides financières de ce type ont été menés à bien; 3 millions de dollars ont ainsi été distribués à 46 000 personnes en situation de vulnérabilité, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des réfugiés pour la moitié d'entre elles. Le PAM a en outre continué à appuyer les projets de réforme des filets de sécurité sociale destinés aux groupes vulnérables et à renforcer les moyens dont dispose le personnel du Ministère du travail et des affaires sociales pour combattre la pauvreté, élaborer et cibler des filets de sécurité sociale, mettre au point des systèmes de suivi et d'évaluation et mettre en place un système de gestion de l'information.

62. L'OMS a aidé les Ministères de la santé et de l'enseignement supérieur à renforcer les capacités de 470 professionnels de la santé et dirigeants communautaires dans des domaines techniques clés relevant des six composantes de base du système de santé, à savoir la gouvernance et le leadership, les technologies sanitaires et produits pharmaceutiques, les ressources humaines dans le secteur de la santé, le financement des soins de santé, les systèmes d'information sanitaire et la prestation de services. Ces capacités accrues ont aidé l'Iraq à mettre au point et entretenir un solide système de maîtrise et de surveillance des maladies transmissibles, à améliorer l'accès de la population iraquienne aux services de santé et à remédier aux iniquités.

63. Le 19 juillet, l'UNESCO a organisé un atelier qui a réuni 21 étudiants, dont 6 femmes, et 24 participants du secteur privé sur le thème de la coopération des établissements d'enseignement technique et professionnel, des instituts de formation et du secteur privé dans la région du Kurdistan. Le 11 septembre, en partenariat avec le Gouvernement iraquien et des organisations non gouvernementales nationales, l'UNESCO a célébré la Journée internationale de l'alphabétisation en organisant à l'échelle locale des activités auxquelles ont participé 2 500 personnes. Ces activités ont coïncidé avec le lancement d'une campagne nationale d'alphabétisation, à laquelle l'UNESCO apporte son appui en renforçant les capacités des parties concernées, y compris les organisations non gouvernementales nationales, ainsi que le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports et le Ministère du travail et des affaires sociales, en élaborant de nouveaux programmes d'apprentissage et en formant des agents chargés de faciliter l'alphabétisation. Au cours de la période à l'examen, le Fonds des Nations Unies pour la population a apporté un appui technique et financier au Ministère de la jeunesse et des sports et à un comité interministériel en vue d'élaborer une stratégie nationale en faveur de la jeunesse pour la période 2013-2017.

64. Le 11 septembre, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Ministère du bâtiment et du logement de la région du Kurdistan ont lancé ensemble une stratégie du logement pour la région du Kurdistan, qui propose un ensemble de solutions novatrices visant à répondre aux besoins des personnes défavorisées, y compris la possibilité d'acheter un logement après l'avoir loué,

l'amélioration de l'accès aux terres et des moyens abordables de financer un logement.

IV. Questions de sécurité et questions opérationnelles

65. Depuis mon dernier rapport, le terrorisme a continué de sévir, juillet et septembre ayant à cet égard été les deux mois les plus meurtriers qu'ait connus l'Iraq ces deux dernières années. À quatre reprises, les menaces proférées par l'État islamique d'Iraq depuis juillet ont été suivies de peu par d'importants attentats perpétrés dans l'ensemble du pays. La nature des atteintes récentes à la sécurité ainsi que le court laps de temps écoulé entre deux graves épisodes montrent que les groupes terroristes sont maintenant davantage en mesure de perpétrer des attentats complexes et bien coordonnés. Certains actes criminels – vols, enlèvements et extorsions – seraient en partie motivés par les campagnes de collecte de fonds de groupes terroristes et constituent un problème de sécurité supplémentaire.

66. Étant donné les conditions d'insécurité qui règnent actuellement en Iraq, l'ONU doit appliquer des mesures adéquates d'atténuation des risques et concilier de manière appropriée et acceptable la prestation de programmes, d'une part, et la sûreté et la sécurité de son personnel et de ses opérations dans la zone de la mission, d'autre part. À la suite d'un examen du dispositif de sécurité et de la visite d'une mission interorganisations d'évaluation de la sécurité, plusieurs initiatives sont mises en œuvre afin de réduire les risques de sécurité de la Mission.

V. Observations

67. Les relations demeurent tendues entre les dirigeants politiques irakiens, ce qui empêche de progresser sur des points essentiels pour l'avenir du pays. Afin de préserver les progrès notables que l'Iraq a accomplis dans sa transition vers la démocratie, il est de la plus haute importance que les dirigeants parviennent à un consensus sur la voie à suivre. Je les prie donc de nouveau de participer à un véritable dialogue constructif en vue de surmonter leurs divergences. Les dirigeants politiques irakiens ont pour devoir à l'égard des citoyens irakiens qui les ont élus d'unir leurs efforts et d'adopter d'importants textes législatifs pour l'instant en suspens, dans un esprit de partenariat et d'unité nationale. Conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité, la MANUI se tient prête à aider la population et le Gouvernement irakiens à surmonter les divergences qui existent et à s'employer à bâtir un pays pacifique, démocratique et prospère.

68. Les signes récents de tensions croissantes entre le Gouvernement irakien et le gouvernement régional du Kurdistan me préoccupent. Ces tensions nuisent aux progrès à réaliser sur des questions de longue date, notamment celle relative aux frontières intérieures contestées, dont le règlement est essentiel pour la stabilité de l'Iraq. Je prie vivement les deux parties de coopérer de façon constructive et me réjouis à cet égard de l'accord conclu par le Gouvernement irakien et le gouvernement régional du Kurdistan en vue de reprendre les exportations pétrolières de la région du Kurdistan. J'ai l'espoir que le règlement de ce désaccord ouvrira la voie à l'adoption par le Conseil des représentants des dispositions législatives absolument nécessaires sur les hydrocarbures et le partage des revenus. La MANUI se tient prête à jouer un rôle d'intermédiaire impartial et à aider les parties

concernées sur ce point, qui est vital pour la promotion des investissements et de la croissance économique en Iraq.

69. Bien que les négociations au Conseil des représentants n'aient pas toujours été aisées, je me félicite du consensus obtenu lors de la sélection des nouveaux membres du Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante. Je tiens à ce propos à remercier les membres sortants du Conseil des commissaires des contributions importantes qu'ils ont apportées, dans un contexte difficile, au processus démocratique en Iraq depuis 2007. Je regrette cependant qu'il n'y ait parmi les neuf nouveaux Commissaires qu'une seule femme et prie les autorités iraqiennes de poursuivre leurs efforts visant à assurer la participation adéquate des femmes à tous les niveaux des institutions et processus politiques. La MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies poursuivront leur coopération étroite avec le nouveau Conseil des commissaires alors que ce dernier prépare la tenue des prochaines élections parlementaires et des conseils des gouvernorats.

70. Il me semble également encourageant que l'organisation des élections du Conseil du gouvernorat de Kirkouk, qui auraient dû avoir lieu il y a longtemps, semble progresser. La tenue de ces élections constituera un progrès important qui permettra à la population d'exercer le droit de choisir ses représentants locaux pour la première fois depuis janvier 2005. Je prie donc vivement toutes les parties concernées de poursuivre leur collaboration en vue de parvenir à un accord qui permettra d'organiser sans plus tarder des élections dans le gouvernorat de Kirkouk.

71. L'Iraq et le Koweït ont maintenant l'occasion historique de normaliser leurs relations et, dans le cas de l'Iraq, de s'acquitter des dernières obligations qui lui incombent en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Je prie vivement les deux parties de continuer leurs efforts, avec bonne volonté et en étant fermement résolus à poursuivre les progrès accomplis à ce jour, et de mettre en œuvre tous les accords conclus. Je continuerai personnellement, tout comme la MANUI, qui a été chargée par le Conseil de sécurité de faciliter le dialogue régional, à œuvrer auprès des deux parties afin d'appuyer et de pérenniser les progrès à accomplir.

72. Le conflit qui se poursuit dans la République arabe syrienne voisine a des répercussions de plus en plus graves sur l'Iraq. Cela demeure très préoccupant. Je prie le Gouvernement iraquien de continuer à ouvrir ses frontières aux réfugiés syriens et à offrir hospitalité et protection aux victimes de la violence en République arabe syrienne qui cherchent refuge en Iraq. En réponse à l'appel du Gouvernement iraquien, l'ONU poursuivra les efforts qu'elle déploie, en coopération avec le Gouvernement et les organisations concernées, en vue de répondre aux besoins des réfugiés syriens. Je prie à cet égard les États Membres de faire tout ce qui est en leur possible pour que l'action menée en réponse à la crise des réfugiés syriens bénéficie des financements suffisants.

73. Je me félicite du renforcement de la présence et des prestations de l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq. Malgré des conditions de sécurité difficiles, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies témoignent de la volonté de l'Organisation d'appuyer la reconstruction du pays et d'améliorer les conditions de vie de ses habitants.

74. Je demeure préoccupé par le fait que la peine de mort continue d'être appliquée en Iraq. Je tiens de nouveau à demander au Gouvernement iraquien

d'envisager sérieusement d'adopter un moratoire sur l'exécution de toutes les condamnations à mort, en application des résolutions 62/149, 63/168 et 65/205 de l'Assemblée générale et de ratifier le Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

75. Je remercie le Gouvernement iraquien d'avoir coopéré avec l'ONU en vue d'assurer le transfert pacifique de la plupart des anciens résidents du camp Nouvel Iraq au camp Hurriya, lieu de transit temporaire. Je prie le Gouvernement et les résidents de poursuivre leur coopération en vue d'assurer la fermeture et la cession du Camp Nouvel Iraq sans retard et de manière pacifique et ordonnée. Je demande aux résidents des deux camps de respecter scrupuleusement les lois iraqiennes et au Gouvernement iraquien de continuer à s'acquitter des obligations internationales qui lui incombent sur le plan humanitaire et de faire preuve de la retenue nécessaire pour assurer les conditions de paix que nous appelons tous de nos vœux. J'appelle de nouveau les États Membres à proposer dans les plus brefs délais des possibilités de réinstallation aux résidents ayant besoin d'une protection internationale. La situation est maintenant urgente, le transfert du camp Nouvel Iraq au camp Hurriya étant presque achevé. Si les États Membres ne s'engagent pas véritablement à accepter d'anciens résidents du Camp Nouvel Iraq, aucune solution durable ne pourra être atteinte. Je prie également les États Membres de continuer à appuyer les efforts de la MANUI et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en fournissant l'assistance financière nécessaire à la conduite des activités de l'ONU.

76. Alors que la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies continuent de se heurter à des obstacles qui les empêchent de s'acquitter pleinement des tâches qui leur ont été confiées, je tiens à demander de nouveau au Gouvernement iraquien de prendre les mesures nécessaires pour faire appliquer sans plus tarder l'accord sur le statut de la Mission.

77. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Martin Kobler, et tout le personnel des Nations Unies affecté en Iraq pour leur dur labeur et leur soutien sans faille au peuple et au Gouvernement iraqiens.